

Qu'est-ce qui ne va pas à l'ARC?

et comment y remédier?

CE QUI NE VA PAS À L'ARC

et comment y remédier?

Diriger un grand pays coûte cher. Qu'il s'agisse d'un système de soins de santé national, de l'autoroute canadienne ou de l'inspection des aliments, les Canadiens comprennent naturellement qu'il est sage de mettre en commun les ressources pour produire de bonnes choses. Le rôle de l'Agence du revenu du Canada (ARC) est essentiel, car l'ARC perçoit les recettes dont le gouvernement fédéral et de nombreux gouvernements provinciaux ont besoin.

Comme démocratie, nous avons besoin de politiques fiscales équitables et d'une agence du revenu qui fonctionne bien et qui veille à ce que tout le monde paie sa juste part. Pour les avoir, il faut de l'attention et le sens de l'engagement et ceux-ci faiblissent. Qu'on accuse le manque de volonté politique, la négligence délibérée ou l'incapacité de comprendre le rôle d'une bonne politique fiscale, le résultat est le même. Des problèmes systémiques ravagent le régime fiscal canadien, et ces problèmes minent l'égalité entre les citoyens. Ils privent aussi le pays de milliards de dollars qui devraient servir à développer et à maintenir le Canada.

Bref historique

Dans son exposé budgétaire de 2013, Jim Flaherty promettait de prendre des mesures renforcées sur l'évitement fiscal.

Cette promesse avait rehaussé l'espoir que le Canada tiendrait sa promesse faite à ses partenaires du G8 de sévir contre la fuite fiscale vers les paradis fiscaux et les pratiques de transfert de bénéfices.

Peu de temps après, des vérificateurs et des enquêteurs recevaient des avis de licenciement. Les recettes fédérales et le budget de huit provinces dépendent de la bonne gestion de l'ARC.

Enfin et surtout, ces problèmes empêchent les Canadiens qui travaillent à l'ARC de faire leur travail de leur mieux en notre nom.

Ce rapport a été préparé par Canadiens pour une fiscalité équitable afin de donner des preuves de l'existence des problèmes qui nuisent à la capacité de l'ARC de faire ce qu'il se doit pour les Canadiens. La plus grande partie du rapport a été préparée avant l'élection d'un nouveau gouvernement et son engagement déclaré d'entreprendre une réforme en profondeur de l'ARC, y compris la lutte contre l'évasion fiscale internationale.

Il présente le point de vue unique des vérificateurs, enquêteurs et gestionnaires actuels et retraités de l'ARC. Ceux-ci prennent position sur des questions qui ont attiré l'attention du public, mais que le gouvernement conservateur précédent, dirigé par le premier ministre Harper et des ministres des Finances et du Revenu successifs ont rejetées du revers de la main.

Leurs commentaires nous aident à comprendre où les 10 dernières années nous ont emmenés et vers quoi nous devrions nous diriger.

L'équité fiscale est l'un des problèmes les plus graves auxquels le Canada et le monde font face. Nous espérons que nos preuves à cet égard et les solutions que nous proposons aideront le premier ministre Trudeau à respecter son engagement à rétablir l'équité fiscale.

Connaître le terrain

Les 10 dernières années ont été très difficiles pour l'ARC :

- Des centaines de millions de dollars ont été retirés du budget;
- La restructuration a enlevé un rôle clé à des professionnels très qualifiés et expérimentés;
- On a vu défiler plusieurs ministres inexpérimentés comprenant peu leur rôle dans l'économie du Canada;

- Le code des impôts encombrant a été empiré par l'ajout annuel de réductions d'impôt politiciennes et d'échappatoires fiscaux par des gouvernements extrêmement opportunistes sur le plan politique;
- Les profits des entreprises se retrouvent de plus en plus dans des paradis fiscaux à l'étranger;
- Les priorités ne sont pas les bonnes : le gouvernement court après les petits fraudeurs fiscaux et harcèle les organismes de bienfaisance en leur imposant des vérifications motivées par des considérations politiques tout en négligeant les gros fraudeurs fiscaux.

Ces mesures et d'autres coups portés à l'ARC sont-ils causés par l'incapacité du gouvernement à saisir les nouveaux fondements d'un monde fait de paradis fiscaux à l'étranger, de transfert de bénéficiaires et de comptes bancaires secrets? Ou peut-être font-ils partie d'un plan délibéré de mise en œuvre de la philosophie de gouvernement réduit antitaxes du premier ministre Stephen Harper?

Quoi qu'il en soit, cette gestion par fractionnement a causé des dommages majeurs à l'organisme gouvernemental chargé de recueillir les fonds qui financent le régime de soins de santé, le système d'éducation, la sécurité et bien plus encore dans notre pays. Ce n'était qu'une question de temps avant de commencer à voir les failles de cette philosophie. Et elles apparaissent avec une régularité alarmante :

- Les médias font des reportages sur des fiscalistes « réputés » tels que KPMG, qui conseilleraient à leurs clients de repousser les limites des lois sur les paradis fiscaux à l'étranger.
- Les Canadiens sont outrés par un programme de vérification de 8 M\$ qui cible les organismes à but non lucratif et les organismes

de bienfaisance qui ne soutiennent pas les politiques conservatrices.

- Le vérificateur général, le directeur parlementaire du budget et les membres du Comité parlementaire des finances critiquent publiquement l'incapacité de l'ARC à s'assurer que les sociétés et les particuliers canadiens paient leur juste part d'impôts.
- Les organismes axés sur les politiques sociales et environnementales visées par des enquêtes et des vérifications du fait de leurs critiques des politiques conservatrices du gouvernement font de la résistance.

Le gouvernement conservateur a fait fi de toutes les préoccupations du public à coups de platitudes politiques des plus génériques.

Donner plus d'explications, insistent-ils, enfreindrait la confidentialité des renseignements personnels des contribuables.

Fin de la discussion.

Jusqu'à aujourd'hui.

Le projet

Comme notre travail avec *Canadiens pour une fiscalité équitable* s'est fait mieux connaître dans l'ensemble du pays, le personnel en poste et les retraités de l'ARC nous ont approchés en privé. La première fois, cela nous a surpris.

Puis, ces contacts sont devenus réguliers et on nous appelait même quand nous participions à des émissions-débats à la radio.

Les sujets abordés étaient récurrents et inquiétants.

Ces personnes exprimaient leurs frustrations face au fonctionnement de leur organisme et à ce qui l'empêchait d'être moderne, efficace et intelligent. Elles reconnaissaient que le personnel de l'ARC devait avoir les meilleurs outils disponibles pour lutter contre le problème croissant du transfert de bénéfices et des paradis fiscaux.

Certains se disent vraiment consternés par les mauvais traitements imposés aux contribuables alors que de nombreux coupables de fraude fiscale riches se paient des avocats vedettes pour négocier des ententes hors cour et un processus de divulgation volontaire qui leur permettent d'éviter les pénalités et des poursuites potentielles.

Ils voulaient que les Canadiens en aient pour leur argent et que la confiance du contribuable envers l'ARC soit rétablie. Ils voulaient mettre fin à la politisation de l'ARC.

Nous avons vu leurs visages et serré leurs mains, mais ils nous ont toujours avertis qu'ils ne pourraient pas sortir de l'anonymat.

Ces expériences nous ont poussés à fouiller plus loin.

À la fin de l'été 2015, des représentants de Canadiens pour une fiscalité équitable ont parlé à 25 membres du personnel de l'ARC. On comptait parmi eux des vérificateurs, des enquêteurs sur les fraudes et des gestionnaires d'expérience chargés de superviser les vérifications touchant des multinationales complexes. Ils travaillaient dans des bureaux d'un peu partout au Canada. Certains venaient de prendre leur retraite, mais la plupart travaillaient toujours à l'ARC.

Ce genre de personnes respecte les règles naturellement et connaît très bien les ententes de confidentialité et le code d'éthique qui les menacent de faire l'objet de mesures disciplinaires simplement pour avoir discuté,

même sans entrer dans les détails, de la façon dont leur organisme sert le public. Pourtant, ces gens étaient prêts à prendre ce risque pour dénoncer les problèmes graves qu'ils constataient.

La loi interdit aux employés de l'ARC de divulguer des détails relatifs aux contribuables au public ou aux médias. Aucune donnée fiscale touchant les contribuables et aucun commentaire sur des cas particuliers n'ont été donnés ou même sollicités pendant ces entrevues.

Le présent rapport porte sur leur évaluation des dégâts causés, et ce qui est encore plus important, sur un plan pour les réparer.

Leurs commentaires font ressortir la difficulté avec laquelle cette organisation exerce ses fonctions à cause de la mauvaise gestion du gouvernement. Cela inclut des compressions budgétaires importantes, une restructuration mal conçue et le ciblage des gens qui font des erreurs en produisant leur déclaration de revenus au lieu des grands fraudeurs fiscaux.

« Je pense qu'aucune taxe n'est une bonne taxe ».

- Stephen Harper, réunion du G8, juillet 2009

Qu'est-il arrivé à l'ARC?

Pendant son mandat, qui a commencé en 2006, le gouvernement conservateur s'est attaqué à presque toute la fonction publique. Il a eu

particulièrement la main lourde à l'ARC, en amputant son budget de plus de 250 M\$ de 2013 à 2017, sous le prétexte de l'« austérité ». Mais c'était une fausse économie.

Plusieurs études démontrent que chaque dollar investi dans l'emploi de vérificateurs et d'enquêteurs compétents, le Canada obtient un rendement de sept à dix dollars.

Si le personnel ministériel de l'ARC ne le savait pas, on peut mettre en doute leur capacité à bien gérer. Et s'il le savait, on peut se demander si le gouvernement Harper « réduisait délibérément ses revenus » pour justifier des réductions de programmes gouvernementaux pour des raisons idéologiques.

Quelles que soient ses raisons, les services de premières lignes ont été durement touchés.

« Ils disent qu'ils veulent améliorer l'ARC, mais quand on regarde ce qui arrive, c'est le contraire. Ils disent qu'ils s'attaquent aux gros fraudeurs fiscaux. Mais en fait, ils érigent des obstacles structurels pour rendre notre travail plus difficile ».

De nombreux répondants ont dit que la capacité de vérification fiscale de l'Agence s'est érodée et que les riches et les grandes entreprises sont de plus en plus audacieux et prêts à tout pour éviter de payer de l'impôt. Ils réussissent souvent, car l'ARC n'affecte plus de ressources financières pour les attraper.

Les répondants critiquaient la formation que l'ARC leur fournit, surtout lorsqu'il s'agit de traiter des questions de comptabilité complexes. Ils disent qu'ils suivaient des cours de perfectionnement des compétences nécessaires dans le passé et que cette pratique a disparu.

« C'est juste ça. Les employés aiment encore leur travail et le considèrent encore comme essentiel. Ce travail veut dire beaucoup. Mais il y a la restructuration et les compressions budgétaires, les changements apportés aux politiques. Ils rendent le travail plus difficile, et la frustration de savoir qu'on n'est pas apprécié, ça use ».

Ils acquièrent maintenant leur expertise le plus souvent sur le tas. Selon ce groupe de professionnels, le rendement de l'ARC a diminué pour ce qui est d'appliquer les lois fiscales du Canada.

Les répondants disent que même si le gouvernement assure que le traitement des contribuables est juste, l'ARC est loin d'être juste. Ils citent le manque de ressources de l'Agence face au lobbying exercé à l'abri des regards par des sociétés puissantes et des familles riches et influentes.

L'impact sur les services de première ligne a fait baisser le moral des employés, qui craignaient pour leur emploi et étaient parfois réticents à entreprendre des tâches difficiles susceptibles d'avoir une incidence négative sur leurs évaluations du rendement.

Les répondants ont touché à de nombreux sujets dans leurs commentaires, mais cinq points ressortaient le plus souvent.

Les compressions budgétaires à l'ARC l'ont laissée affaiblie et moins capable d'exercer ses fonctions, surtout face à des fraudeurs fiscaux qui disposent de ressources.

Les bien nantis et les entreprises du Canada exploitent les nombreuses échappatoires des lois fiscales du pays. .

La restructuration qui accompagnait les compressions était mal conçue et mal appliquée. Comme initiative d'amélioration de l'efficacité, ce fut un désastre.

Le recours excessif aux algorithmes et aux protocoles a rigidifié le processus décisionnel. Les gestionnaires d'expérience estiment qu'ils n'ont plus la liberté de se servir de leur jugement.

Les politiciens et les lobbyistes trouvent de plus en plus de moyens d'influencer le travail de l'ARC.

Ces points brosent tous un tableau inquiétant. Ils illustrent des préoccupations que la section sur la fiscalité de la plateforme libérale et la lettre ouverte à la fonction publique publiée par le premier ministre Trudeau pendant la campagne électorale n'ont pas abordées. C'est pourquoi nous attirons maintenant l'attention sur eux.

Chacun de ces cinq points est analysé dans le présent rapport, qui décrit les points de vue exprimés par le personnel de l'ARC. Nous n'avons pas identifié leurs citations, qui sont mises en exergue dans le rapport. Nous avons ajouté le contexte de l'information publique et décrit des solutions potentielles.

Décès causé par multiples compressions

La législation fiscale canadienne – et le système qui la régule – a été conçue à une autre époque. Les paradis fiscaux, l'économie numérique et l'explosion des fiducies à l'étranger posent des défis immenses aux agences du revenu dans la plupart des pays.

De grands cabinets comptables tels que KPMG suivent cette nouvelle vague et surfent même dessus. Des banquiers tels que HSBC engagent des gens doués pour détecter et exploiter les failles du système.

Pendant ce temps, l'Agence du revenu du Canada a perdu un demi-milliard de dollars sur deux ans en financement et démantelé son équipe à temps plein de lutte à des problèmes clés tels que l'évitement fiscal international.

« Cette restructuration nous enlève les meilleurs employés et l'expertise qu'ils ont acquise disparaît avec eux ».

La ministre conservatrice du Revenu national, Kerry-Lynne Findlay, attribue les compressions annoncées en 2013 à un plan de restructuration. En tout cas, s'il y avait un plan, il était bien caché dans le bureau de la ministre, car les travailleurs de première ligne n'en ont rien su. Confusion, circonspection et frustration sont les résultats de ce plan.

« ... les changements apportés au Programme d'enquêtes criminelles... ont fait fermer tous ces bureaux. Il y avait 36 bureaux différents dans l'ensemble du pays et ils ont réduit ça à 6 mégas-bureaux. Ils ont mis plus de deux ans à embaucher le nombre d'employés qu'ils voulaient. Pendant ce temps, très peu d'enquêtes ont été effectuées, car ils manquaient de personnel. Le personnel expérimenté a fini par se trouver un autre emploi ».

Pour suivre des affaires compliquées et enquêter sur elles, il faut de la concentration, de la persévérance et un soutien. Les méthodologies professionnelles qui seraient du chinois pour la plupart d'entre nous sont l'ABC d'un bon fiscaliste ou enquêteur fiscal.

Les répondants ont vu de leurs propres yeux comment la confusion organisationnelle imposée par les compressions a nui à la mission et à l'efficacité de l'ARC.

« Nous avons des divisions de l'exécution dans presque tous les bureaux de l'ARC... On les appelle maintenant des centres d'expertise. Ils en ont un à Toronto et un autre à Calgary. En tout cas, le territoire est grand entre Toronto et Calgary... Et il n'y a personne pour s'occuper de l'exécution dans ce territoire ».

Ils étaient d'accord pour dire que les compressions budgétaires avaient produit une vaste gamme d'effets négatifs – les plus évidents étant le nombre insuffisant d'employés pour assurer le nombre et l'ampleur des

vérifications nécessaires. Beaucoup se retrouvent avec plus de dossiers qu'ils peuvent en traiter.

Ils ont peur de ne pas remarquer des indices. Ils craignent que moins de contribuables à risque élevé soient soumis à une vérification et qu'ils aient moins de temps ou de formation pour détecter les transactions complexes sur le plan fiscal, ce qui causera des pertes fiscales importantes.

Comme le personnel de l'ARC qui a participé à ce sondage était formé de professionnels expérimentés, ses commentaires sont généralement modérés. Cela dit, il était clair que ce sujet suscitait de fortes réactions pour bon nombre d'entre eux. Un gestionnaire a résumé ainsi la situation :

« Tout le monde a l'air de faire des pieds et des mains. Il y a quatre ans, je passais environ 50 % de mon temps à aider mes vérificateurs à faire des recherches. Je les aidais. Mais plus maintenant... Maintenant, j'ai l'impression que c'est plutôt 25 % ».

Avec les compressions, la restructuration du gouvernement conservateur visait manifestement à faire faire le travail par beaucoup moins d'employés. Cela incluait le démantèlement et la fusion d'unités de travail hautement spécialisées, dont celles consacrées aux industries minières, pétrolières et gazières. Ces changements ont forcé le personnel

spécialisé à devenir généraliste et ont entraîné la fermeture des bureaux régionaux.

Plusieurs répondants nous ont avertis que la restructuration produisait l'effet contraire à celui recherché, car elle nous a fait perdre l'expertise acquise avec les années. Ils se sont également dits frustrés du fait qu'on n'ait pas tenu compte de l'avis à ceux qui comprennent le plus intimement l'ARC et la fiscalité en général pour faire cette restructuration.

« Ils ne nous ont pas vraiment consultés, ils ne nous ont pas demandé notre opinion pour savoir comment on pourrait mieux faire les choses ». C'est... démoralisant de se faire dire ce qui va arriver sans avoir voix au chapitre ».

L'une des mesures prises dans le cadre de la restructuration est l'imposition subtile de quotas de revenus. Le personnel est censé vérifier un certain nombre de nouveaux dossiers dans une période donnée et recouvrer un montant précis en impôts non déclarés.

Cette mesure est préoccupante, car les lois fiscales sont censées d'appliquer de la même manière à tout le monde, qu'on soit riche ou pauvre, et aux petites entreprises comme aux multinationales. Ces quotas incitent à la poursuite des proies les plus faciles. Les affaires complexes, qui prennent du temps à démêler, sont ignorées. Les répondants précisent que le système des quotas « n'est pas officiel, mais... ».

« Il faut trouver un certain montant d'argent tous les jours... il faut le trouver. Nous sommes forcés de courir après la proie la plus facile. Pourquoi passer du temps à faire une longue enquête détaillée quand on n'a qu'à s'en prendre aux petites entreprises familiales qui n'ont pas les moyens de se défendre? »

Ce message pas vraiment subtil de l'administration centrale est contre nature pour un bon vérificateur et affecte son moral. Une restructuration mal gérée n'arrange rien.

Un nombre considérable d'employés s'en vont. Certains partent parce que leur poste a été déclaré excédentaire, tandis que d'autres choisissent de prendre une retraite anticipée. D'autres sont recrutés par les cabinets spécialisés en comptabilité et en droit fiscal sur lesquels ils enquêtaient.

La planification de la relève à l'Agence est inexistante, ce qui provoque la perte d'un savoir-faire précieux. On craint donc qu'il y ait abus de « nominations intérimaires ». Le nombre de titulaires de postes intérimaires et la durée de leur mandat à ces postes dépassent de loin l'intention du programme. C'est généralement le signe qu'organisation est en difficulté.

« La vieille garde s'en va, mais souvent personne ne prend la relève. Si aucun nouveau ne reprend le flambeau, le savoir institutionnel disparaît ».

Que le manque de vision et la mauvaise gestion du gouvernement soient intentionnelles ou le résultat de son incompétence, les conséquences sont les mêmes. C'est l'ARC qui génère les principales recettes du gouvernement fédéral. La situation actuelle influence profondément la capacité du gouvernement de financer les services publics et d'exercer ses responsabilités à l'endroit des Canadiens.

Malgré les protestations du gouvernement selon lesquelles les compressions puis la restructuration ont rendu l'Agence plus forte et plus efficace, la réalité est tout autre.

Un employé de Toronto dit que normalement la Division de l'exécution lançait des poursuites pour 15 dossiers par année, en moyenne. Maintenant, elle n'en lance plus que trois ou quatre.

L'ARC a manqué sa cible de beaucoup (56 % au lieu de 90 %) quant au nombre d'enquêtes approfondies renvoyées aux Services des poursuites pénales du Canada.



Relever le défi : L'argent est roi

Les hommes et les femmes qui ont répondu au sondage sont ferrés en calcul. Ils pensaient que la première chose à faire pour améliorer la capacité de l'ARC consistait à créer une formule de financement qui tient compte des problèmes du XXI^e siècle auxquels l'Agence fait face.

Et leur pensée est renforcée par les petits calculs du gouvernement. Les chiffres du ministère des Finances montrent que chaque dollar investi dans la lutte contre l'évasion fiscale internationale et les stratagèmes d'évitement fiscal sophistiqués procure un rendement de 10 dollars. Et ce chiffre n'inclut pas les gains récoltés par les gouvernements provinciaux sur ces investissements.

Les commentaires des répondants montrent bien ce qu'il nous en coûte à tous quand le budget de l'Agence perd un demi-milliard de dollars sur deux ans.

Le nombre de contribuables recourant aux paradis fiscaux augmente et les lois fiscales canadiennes deviennent de plus en plus complexes en cette période d'instabilité.

De plus, le Canada a des conventions en matière d'impôt (communément appelées conventions fiscales internationales) en vigueur avec 22 gouvernements. Une bonne partie de ces conventions ont été conclues avec des pays considérés comme des refuges fiscaux de choix pour des affaires très médiatisées, dont l'île de Man et le Liechtenstein.

Signer une convention et ensuite ne pas affecter suffisamment de ressources ou même n'affecter aucune ressource au suivi, aux enquêtes et à la poursuite fait comprendre aux Canadiens riches que la lutte contre l'évasion fiscale internationale n'est pas une priorité.

Maîtres politiques et plans d'activités

« Si la compagnie dont on fait la vérification est suffisamment puissante, elle peut engager un lobbyiste et tenter d'influencer Ottawa... J'ai déjà vu ça. Des poids lourds politiques ont commencé à venir.... Des sièges sociaux ont en quelque sorte suggéré que je laisse tomber certaines choses... »

Les démocraties ont besoin que les citoyens paient leur impôt. Jusqu'ici, les Canadiens ont l'un des meilleurs taux d'observation du monde.

Cependant, les bien nantis et les multinationales profitent plus que jamais de stratagèmes d'évitement fiscale. Le nombre d'avocats-fiscalistes, de comptables et de conseillers financiers qui recommandent des stratagèmes d'évitement fiscal douteux monte en flèche.

Récemment, un homme d'affaires retraité de l'Alberta s'est fait offrir un tel « produit » par un fiscaliste réputé de Calgary. Quand il a mis en doute la légalité de ce stratagème, il a été très déçu de se faire répondre que « ce n'est pas encore illégal ». Il est parti.

Mais cet incident et des revues de presse sur des stratagèmes semblables offerts par le puissant cabinet comptable KPMG ont ébranlé sa foi dans l'équité du régime fiscal.

Bonne question. C'est une question qui interpelle pour les unités de l'ARC de l'ensemble du pays.

Leurs maîtres politiques ont réduit les budgets et démantelé des programmes clés. Le gouvernement canadien signe des conventions

fiscales avec des paradis fiscaux connus, mais ne donne pas à son personnel les ressources dont il a besoin pour bien suivre les échanges de renseignements fiscaux. L'ancien premier ministre, le ministre des Finances et celui du Revenu n'ont accepté la commandite d'activités offerte par des cabinets comptables qu'après que le personnel de l'ARC a lancé des poursuites contre eux.

Les dirigeants politiques à Ottawa se soucient-ils du travail qu'ils essaient de faire au nom des Canadiens?

En réalité, beaucoup de fiscalistes du secteur privé gagnent au moins trois fois le salaire des employés de l'ARC. Aux audiences hors cour, ils arrivent tirés à quatre épingles, en nombre très supérieur à celui des employés du gouvernement qui leur font face à la table. Et ils n'entendent pas à rire.

« Quand une entreprise atteint un certain niveau de croissance, en fait, elle paie très peu d'impôt. Pour les entreprises suffisamment importantes avec le bon nombre d'avocats, c'est juste une question d'arguments ».

Influencer les résultats

Un certain nombre de répondants, y compris des vérificateurs de l'ARC, ont eux-mêmes vécu cette confrontation. Elle vient avec le territoire.

D'entrée de jeu, ils soulignent que les grandes entreprises ne se gênent pas pour faire des pressions en matière d'impôts.

Des employés du gouvernement ont reçu des offres d'emploi à peine voilées pendant leurs interactions avec ceux sur lesquels ils sont censés

enquêter. C'est de notoriété publique à l'Agence que les employés hautement qualifiés reçoivent régulièrement des offres d'emploi.

D'autres subissent des pressions pour recommander une entente hors cour et se font même offrir un chèque pour régler l'affaire sur place, en cours de rencontre.

« KPMG, ce n'est rien. Vous devriez voir certaines entreprises. C'est la pointe de l'iceberg et ça dure depuis toujours. Quand on parle à certains de ces gens-là, ils sont tellement arrogants... c'est parce qu'ils ont quelqu'un sous la main pour les conseiller ».

Les propriétaires d'entreprises et surtout les gros employeurs connaissent bien le pouvoir qu'ils peuvent avoir sur les politiciens, selon un vérificateur chevronné. Et ils ne se gênent pas pour en user. Il a dit que les propriétaires d'entreprise font souvent du lobbying auprès des politiciens pour avoir la clémence des autorités fiscales. Ils arrivent parfois à leurs fins.

« Il y a une compagnie qui m'a dit... "Arrêtez la vérification" ».

Un autre répondant dit qu'il n'est pas rare pour des entreprises d'« engager un lobbyiste pour tenter d'influencer Ottawa ». Lui aussi s'est fait dire de « mettre fin à une vérification » pour ce qui semble être des raisons politiques.

Les vérificateurs ne sont pas au courant des discussions qui se tiennent en haut lieu à l'ARC sur le traitement des dossiers importants. Cependant, ils savent par expérience quand un contribuable enfreint probablement la loi et quand il faut lancer une vérification.

« Ça m'insulte personnellement quand on décide de ne pas contester un stratagème d'évitement fiscal qui enfreint clairement la loi ».

Le personnel de l'ARC est aux premières lignes de la fonction publique. Quand il est bien dirigé, les résultats de son travail assurent l'équité du régime fiscal et les recettes qui financent le gouvernement que les Canadiens veulent. Quand leurs conseils professionnels sont régulièrement ignorés, le problème dépasse la démoralisation du personnel. Il envoie un message sur les objectifs et la raison d'être de l'Agence.

« Il semble que le plus important en ce moment, c'est la gestion des problèmes. Ils ont l'air plus soucieux de ne pas embarrasser le ministre ou le gouvernement que de percevoir l'impôt ».

Recours aux tribunaux

Quand on découvre un cas possible de fraude fiscale, on fait généralement intervenir le ministère de la Justice. Le contribuable peut se retrouver devant les tribunaux. Les preuves tirées de la vérification par l'ARC servent à justifier l'imposition d'une amende ou d'une autre pénalité.

Mais l'unité fiscale du ministère de la Justice souffre d'une grave pénurie de personnel. Des décisions de ne pas poursuivre sont prises même si en d'autres circonstances des cas justifiaient une poursuite. Les ententes à l'amiable sont fréquentes. Parfois, on décide carrément de clore le dossier.

Les conséquences sont graves :

- Les Canadiens n'entendent jamais parler de ce qui se passe;
- Cela renforce la perception de l'industrie selon laquelle l'ARC est affaiblie;
- D'importants revenus potentiels pour le gouvernement seront probablement perdus à la suite d'une série de coupes d'austérité qui mettent des bâtons dans les roues des hommes et des femmes qui ont accepté d'être les chiens de garde de l'assiette fiscale canadienne.

Faillir à la tâche

Un certain nombre de répondants chevronnés ont dit craindre que le gouvernement fédéral n'assure pas le suivi des dossiers quand les intérêts de grosses compagnies sont en jeu.

Un répondant s'est dit frustré par la façon dont après une enquête et une déclaration minutieuses et des causes portées devant les tribunaux se règlent hors cour sans que ce règlement soit dévoilé ou que l'ARC récupère son dû.

Certaines de ces décisions sont certainement attribuables au manque de ressources. Il semble que l'intervention de représentants du Conseil du Trésor et du ministère des Finances joue un rôle.

Les décisions relatives à la façon de poursuivre les fraudeurs fiscaux sont souvent prises par de hauts fonctionnaires du ministère des Finances. Il en résulte que même les cadres supérieurs de l'ARC sont parfois incapables de comprendre le raisonnement derrière les décisions prises, notamment celles de soumettre à une vérification ou de poursuivre un contribuable.

« Je ne sais pas vraiment qui sont [ces hauts fonctionnaires], mais je sais que les hauts fonctionnaires ou les délégués du ministère des Finances discutent de ces questions avec l'ARC... Je ne sais pas comment l'information circule, je sais juste qu'il y a de la coopération à des niveaux supérieurs au mien ».

Un répondant était convaincu que les méthodes professionnelles de son unité mettaient clairement au jour la façon dont des entreprises dépassaient les bornes de la légalité avec leurs stratégies fiscales. Ses supérieurs pouvaient le voir aussi. Il pensait que les décisions de ne pas poursuivre reposaient sur un argument que les entreprises et leurs

lobbyistes faisaient valoir à propos de la compétitivité. Qu'elles aient ou non enfreint la loi était secondaire.

Qui a le dernier mot?

La compétitivité fiscale est une question légitime. Mais les décisions rendues à propos de la compétitivité fiscale du Canada devraient être publiques et relever de politiques publiques. Changer les règles au niveau de l'exécution établit un dangereux précédent digne d'un paradis fiscal notoire.

Alors voilà la question : qui décide des règles fiscales et établit le taux effectif marginal d'imposition? Le peuple du Canada ou les entreprises canadiennes?

Les incidents mentionnés soulèvent de sérieuses questions sur la façon dont la loi est appliquée aux entreprises canadiennes. Quel message cela envoie-t-il à la population quand une entreprise enfreint la loi, mais a une équipe d'avocats et de lobbyistes qui font valoir avoir succès qu'elle a agi dans l'intérêt de la compétitivité? Que vont en comprendre les contribuables ordinaires et les petites entreprises qui n'ont pas les moyens de payer des équipes d'avocats ou des lobbyistes? Et quelles conclusions les vérificateurs peuvent-ils en tirer sur l'équité de l'application des règles?

Les preuves ne manquent pas pour affirmer que le Canada prélève moins d'impôts qu'il ne le devrait. Parmi les pays de l'OCDE, le Canada est à peu près dans la moyenne quant aux sommes perçues au chapitre du PIB. Cependant, les recettes fiscales ont chuté considérablement ces 10 dernières années. En 2000, l'impôt perçu par l'ARC atteignait 35 % du PIB, comparativement à 30,5 % en 2013.

De nombreux pays développés ont connu une forte récession à la suite de la crise financière de 2008. Une baisse des recettes fiscales

proportionnelle n'est donc pas étonnante. Mais le Canada est l'un des quelques rares pays chanceux à avoir traversé la crise sans trop de séquelles, si ce n'est un très bref ralentissement économique qui s'est inversé en 2009, quand le prix des denrées s'est envolé. Alors pourquoi les recettes fiscales ont-elles diminué?

Le Canada a le taux d'imposition des entreprises le plus bas du G7, principalement en raison des réductions d'impôt accordées par l'ancien gouvernement conservateur. Le taux d'imposition combiné fédéral et provincial s'élève en moyenne à 26,5 %. Pourtant, un nombre croissant d'entreprises cotées en bourse telles que First Capital Realty, Gildan Activewear, BCE et Manitoba Telecom paient moins de 10 % d'impôt. À l'heure actuelle, plus de 199 milliards de dollars produits par des entreprises canadiennes se trouvent dans des paradis fiscaux. Ce n'est que le montant déclaré officiellement, et il augmente chaque année, apparemment en même temps que les réductions des ressources de l'ARC.

Mesurer ce que le Canada perd

Note-t-on une hausse du nombre de fraudeurs fiscaux qu'on n'attrape pas? À l'heure actuelle, le Canada ne peut pas répondre à cette question. Mais ça vaut la peine de le découvrir.

Comme moyen de détecter l'évasion et l'évitement fiscaux, des pays comme les États-Unis et la Grande-Bretagne calculent ce qu'on appelle l'écart fiscal. C'est la différence entre le montant d'impôt qui devrait être perçu et le montant réel recouvré. De nombreux gouvernements trouvent que c'est un outil utile. Près de la moitié des pays membres de l'OCDE produisent un écart fiscal estimatif tous les trois ou quatre ans.

Selon le site Web de l'ARC, déterminer l'écart fiscal est un exercice coûteux et chronophage qui n'en vaut pas la peine. « *Le haut niveau de*

difficulté et de ressources requis pour mesurer l'écart fiscal et l'incertitude des estimés sont largement reconnus », soutient-il.

Le Canada a plutôt choisi une autre approche. « *Le gouvernement du Canada a investi ses ressources là où elles peuvent donner des résultats : aider les contribuables à comprendre et à respecter leurs obligations fiscales avant que des erreurs coûteuses ou des cas d'inobservation ne surviennent, et cerner et poursuivre les cas d'évasion fiscale et d'évitement fiscal abusif lorsqu'ils se produisent ».* (site Web de l'ARC)

Autrement dit, les fraudeurs fiscaux enfreignent les règles parce qu'ils ne les comprennent pas. Expliquons mieux les règles et le problème disparaîtra... en tout cas, c'est ce que croit l'ARC.

Éliminer les échappatoires fiscales

« Tout le monde le fait... Notre Loi de l'impôt sur le revenu est tellement vaste – ce n'est qu'un fatras d'addenda – qu'elle est incontrôlable. J'ai assisté à des réunions organisées par divers cabinets comptables. Ils tiennent des réunions mensuelles pour des clients potentiels sur la façon de contourner telle et telle loi fiscale. Ils ont leur propre équipe, dont le seul travail consiste à découvrir comment contourner la loi ».

Les répondants s'entendent généralement pour dire que les riches et les entreprises qui se servent des paradis fiscaux pour cacher leurs revenus constituent un défi de taille pour l'ARC.

Étant donné les récentes revues de presse sur les riches Canadiens qui cachent leur argent dans des comptes bancaires à l'étranger, il est facile de conclure qu'il faut avoir une malhonnêteté sophistiquée pour utiliser des ruses qui évitent la détection de l'évitement fiscal.

Si c'est le cas avec de nombreux particuliers bien nantis, beaucoup de grandes sociétés évitent l'impôt sans même se cacher, car dans bien des cas, ils le font en toute légalité. C'est ce que font remarquer de nombreux répondants, qui soutiennent que les Canadiens déçus du mauvais fonctionnement du système devraient demander instamment au gouvernement de corriger les lois fiscales.

« L'ARC fait du bon travail avec [les mauvaises règles] qu'elle a, selon un vérificateur. Selon ces règles, on peut placer de l'argent à l'étranger et ce n'est pas illégal. Nous avons un pays libre. Si vous voulez garder un compte bancaire dans un pays étranger, vous pouvez le faire. Vous n'avez qu'à le déclarer ».

Les répondants prédisaient que changer la loi pour éliminer les échappatoires ne serait pas une mince affaire et susciterait beaucoup d'opposition de la part des groupes d'intérêt concernés : les riches et le monde des affaires.

Certains disent que ces échappatoires existent pour aider les entreprises canadiennes qui doivent faire concurrence à des entreprises étrangères qui profitent d'allègements fiscaux.

« Notre perspective est limitée, mais nous pouvons voir que cette compagnie fait ceci ou que cette compagnie fait cela. Le ministère des Finances, lui, voit la situation dans son ensemble. Ils peuvent dire que c'est correct que les entreprises fassent cela parce que c'est bon pour l'économie canadienne ».

Il y aura toujours des pays désireux d'offrir de meilleures conditions aux riches. Les défenseurs de l'équité fiscale, l'OCDE et même les Nations Unies s'efforcent de trouver une solution à une épidémie d'évasion fiscale de plusieurs milliers de milliards de dollars. Tout cela a fini par devenir un nivellement par le bas.

Quand le gouvernement canadien n'en tient pas compte, il abuse de la confiance de ceux qui paient leur impôt et il crée un désavantage pour les petites entreprises qui n'ont pas la capacité ou surtout l'intention de créer des sociétés fictives dans des paradis fiscaux.

Tout le monde sait que même si, au Canada, le taux d'imposition prévu des entreprises tourne autour de 26 %, la plupart des entreprises sont loin de payer autant. En effet, la moitié des membres du TSX-60, qui comprend les 60 entreprises les plus importantes au pays, paient moins de 10 % d'impôt. Techniquement, c'est légal, à cause des échappatoires.

Lois trop faibles

Quand les entreprises dépassent les bornes, il peut être très difficile pour l'ARC d'intenter avec succès des poursuites contre elles en raison de la

faiblesse des règles sur le transfert de bénéfices contenues dans les lois canadiennes.

L'opacité relative aux propriétés bénéficiaires crée aussi des problèmes pour la perception de l'impôt. Les entreprises peuvent être inscrites au fédéral ou dans l'une ou l'autre des dix provinces et des trois territoires. Cependant, moins de la moitié de ces territoires de compétence exigent que les entreprises divulguent l'information relative aux propriétés bénéficiaires.

Ainsi, selon le Tax Justice Network du Royaume-Uni, le Canada se classe au 17^e rang des pays les plus secrets du monde sur le plan de l'information financière. Le Canada dame même le pion à deux paradis fiscaux bien connus, les îles Vierges britanniques et Maurice, respectivement aux 19^e et au 20^e rangs.

Grâce à ce culte du secret, on peut facilement placer des richesses à l'étranger sans craindre les questions embarrassantes de l'ARC.

L'ARC a reçu une mine d'or d'information sur les fraudeurs fiscaux canadiens qui cachent leur argent dans des banques étrangères. Les données ont été offertes par les États-Unis, la France et d'autres gouvernements, qui les ont achetées de divulgateurs. Plus de 2000 Canadiens figurent dans ces listes.

La première liste, reçue vers 2007, contenait les noms de 106 clients canadiens d'une banque privée du Liechtenstein où sont détenus plus de 100 M\$ en actifs. Aucun de ces fraudeurs n'a été poursuivi. L'Agence a plutôt misé sur un programme de divulgation volontaire par lequel les contribuables peuvent éviter des poursuites s'ils acceptent de déclarer leurs avoirs à l'étranger et de payer l'impôt à cet égard.

Dans son rapport au Parlement du printemps 2013, le vérificateur général du Canada a révélé que l'ARC n'a mené que 46 vérifications parmi les détenteurs de ces comptes, soit moins que la moitié des 106 Canadiens figurant sur la liste. Les nouveaux avis de cotisation s'élevaient à

24,6 M\$. Mais il y a une grande différence entre envoyer une facture d'impôt et récupérer cet argent. On ne sait pas quelle part de ces 24,7 M\$ a été rendue à la population canadienne.

Le vérificateur général a fait savoir que les listes de clients de banques étrangères constituent un nouveau secteur de vérification pour l'ARC, mais que celle-ci n'est « pas prête à absorber l'augmentation de sa charge de travail dans ce secteur ».

Plus récemment, l'ARC a reçu des listes similaires de détenteurs canadiens de comptes dans des banques domiciliées à Londres : HSBC, UBS et Credit Suisse. La liste de HSBC comptait à elle seule 1784 détenteurs de comptes canadiens.

Le sénateur Percy Downe, qui préconise une application plus stricte des règles fiscales, a fait remarquer que l'ARC a pris environ six ans à terminer son processus de vérification des comptes mentionnés dans la liste du Liechtenstein et qu'à ce rythme, il lui faudra juste un peu plus de 118 pour traiter la liste des comptes de la HSBC.

L'Australie, qui a adopté une approche plus dynamique face aux listes de comptes bancaires à l'étranger, a déjà récupéré plus de 750 M\$ dans les poches des fraudeurs fiscaux et en a poursuivi plus de 73, selon M. Downe.

La combinaison de ces anecdotes donne à penser que l'ARC est gênée dans son travail non seulement par les très grandes lacunes de la législation fiscale, mais aussi par l'attitude du gouvernement, qui semble content de fermer les yeux sur l'évasion fiscale.

Même si le vérificateur général a soigneusement pesé ses mots, l'administration fiscale est pratiquement incapable de faire face aux fraudeurs fiscaux suffisamment bien pourvus en ressources. Au lieu de doubler la mise, elle concentre ses efforts sur les contribuables les moins susceptibles de monter une défense : les entreprises familiales, les travailleurs autonomes et la classe moyenne.

Les gouvernements fédéral et provinciaux promettent depuis bien des années de revoir et de corriger ces lacunes abyssales, sur la recommandation pressante des universitaires, des organismes comptables professionnels et des défenseurs de l'équité fiscale. À quelques exceptions près, peu de progrès a été fait. Cette indécision coûte au Canada plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Confiance, innovation et éthique

Les hommes et les femmes avec lesquels nous avons parlé sont des employés de l'État expérimentés. Ils s'épanouissent dans une profession très axée sur les règles et les procédures. Ils se donnent pour mission que tout le monde paie sa juste part. Cependant, ils sont nombreux à se sentir comme de la chair à canon dans la guerre contre les fonctionnaires.

« Ils ont créé un environnement où les employés ont tellement peur de perdre leur emploi qu'ils craignent de trop se faire remarquer s'ils vont trop loin avec les dossiers ».

Alors qu'autrefois on les encourageait à se servir de leurs connaissances et à se fier à leur jugement, on leur assigne maintenant des cas uniquement en fonction d'algorithmes informatiques.

Alors qu'autrefois on respectait leur engagement à l'endroit de la fonction publique, ils subissent aujourd'hui une surveillance quasi orwellienne.

Les employés sont soumis à des vérifications judiciaires et policières normalisées. Mais cela va plus loin encore.

L'éthique et les mécanismes de protection sont particulièrement importants dans un secteur de la fonction publique qui travaille avec l'argent et le pouvoir. Mais un tel traitement explique bien les préoccupations et le moral des employés de première ligne.

RECOMMANDATIONS

Cette vue de l'intérieur de l'Agence du revenu du Canada n'est en aucun cas complète ou scientifique. Cependant, c'est la première fois que des preuves circonstanciées venant de l'intérieur de l'ARC sont présentées publiquement.

Elles montrent comment le travail des principaux professionnels de l'ARC est compromis et décrivent les conséquences pour nous tous.

Il faudra que le gouvernement fédéral respecte les promesses qu'il a faites à propos de l'ARC. Mais comme on peut le voir, la solution va bien au-delà de ces promesses.

Il faudra des consultations, de la créativité et une volonté politique pour changer le statu quo.

L'histoire nous montre ce qui arrive quand on ignore les appels en faveur de l'équité fiscale. Les Canadiens peuvent s'en occuper maintenant ou le faire plus tard.

Voici cinq mesures immédiatement réalisables :

1. Renforcer la capacité

Les Canadiens tireraient un bon rendement de leur investissement dans le renforcement de la capacité de l'ARC. Le collectif Canadiens pour une fiscalité équitable estime que dépenser 50 M\$ de plus par année à cet égard rapporterait 1 milliard de dollars par année.

L'expérience historique corrobore cette estimation. En 2005, le gouvernement libéral a investi 30 millions de dollars supplémentaires dans une meilleure application des lois. Cette mesure a rapporté 2,5 milliards de dollars de plus en quatre ans.

L'Australie, la France et les États-Unis ont obtenu de bons résultats avec des initiatives d'application des lois fiscales visant l'évasion fiscale au moyen des paradis fiscaux.

2. Prioriser et poursuivre

« Nous ne pourchassons pas les gros poissons; nous traquons plutôt les petits, car nous avons le mandat de percevoir X dollars et c'est le moyen le plus facile d'y parvenir ».

On peut récupérer plus de revenus en pourchassant quelques grands fraudeurs fiscaux qu'en s'en prenant à de nombreux petits fraudeurs. L'ARC doit développer et rendre public un plan pluriannuel complet de lutte contre les stratagèmes d'évasion fiscale à l'étranger. Pour ce faire, il doit changer ses priorités et mettre plus d'efforts dans la formation du personnel et l'attribution de cas aux employés expérimentés. Il fait aussi renforcer la capacité du ministère de la Justice.

Poursuivre plus de fraudeurs rendra l'effet dissuasif plus efficace qu'il ne l'est actuellement. Même lorsque l'ARC découvre un stratagème, les fraudeurs fiscaux peuvent obtenir une entente à l'amiable ou profiter du Programme de divulgation volontaire. Il n'y a pas de peines punitives.

3. Enquêter sur des cas complexes

Les paradis fiscaux, le transfert de bénéfices, la double non-imposition ne faisaient pas partie du paysage fiscal il y a quelques décennies. L'ARC perd du personnel expérimenté, elle doit créer un système robuste et il lui faut la volonté politique de relever les défis du XXI^e siècle.

L'*Internal Revenue Service* des États-Unis s'est taillé une réputation sur le plan du recrutement et de la formation professionnelle continue de ses vérificateurs et de ses enquêteurs.

4. Éliminer les échappatoires et corriger les lois

Rien ne sert d'augmenter le taux d'imposition des entreprises ou des revenus supérieurs si ces Canadiens disposent d'une multitude

d'échappatoires fiscaux. Car c'est exactement ce qui arrive. Le Canada a le taux d'imposition des entreprises le plus bas du G7 (27 %, en moyenne), mais seulement quatre des soixante sociétés cotées en bourse ont payé au moins 25 % d'impôt entre 2007 et 2011. Parmi ces sociétés, plus de 30 paient moins de 10 %.

Un bon premier pas serait la modification des règles fiscales s'appliquant aux sociétés filiales à l'étranger selon lesquelles elles ont une raison économique légitime d'être considérées comme une entité distincte à des fins d'impôt.

C'est ce qui avait été proposé à la dernière session parlementaire : projet de loi C-621, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt sur le revenu (substance économique)*. Cette loi faciliterait la condamnation des sociétés qui se servent de filiales à l'étranger pour transférer leurs profits. Décourager cette pratique pourrait enrichir les recettes d'environ 400 M\$. Voici l'explication d'un répondant :

« Il faut plus que simplement l'effort de l'ARC pour réaliser l'équité fiscale. Le ministère des Finances et la Cour canadienne de l'impôt doivent aussi mettre l'épaule à la roue, tout comme les entreprises elles-mêmes, les groupes de pression et les politiciens. »

Il existe aussi d'autres échappatoires qui profitent surtout aux riches. Mentionnons la déduction pour options d'achat d'actions et pour actions, le traitement fiscal actuel des gains en capital, la déduction pour frais de représentation et le fractionnement du revenu pour les familles. Ces échappatoires rendent le régime fiscal inéquitable et compliquent la

déclaration de revenus et l'application des lois à cet égard. Un régime fiscal plus simple et plus équitable serait profitable aux contribuables.

5. Produire un rapport sur l'écart fiscal

La moitié des pays de l'OCDE produisent un rapport sur l'écart fiscal pour évaluer leur performance sur le plan de la perception des impôts qui leur sont dus. L'écart fiscal sert également à déterminer la perte des revenus perdus en raison de l'évasion fiscale. C'est un outil fiable pour prioriser les initiatives d'application de la loi.

Les anciens ministres responsables de l'ARC ont refusé de collaborer avec le directeur parlementaire du budget (DPB) pour élaborer un rapport sur l'écart fiscal canadien. Une grande partie du travail préparatoire a déjà été faite par le DPB. Il est temps que le gouvernement ordonne à l'ARC de fournir l'information nécessaire pour terminer ce travail. Un tel rapport faciliterait l'identification des problèmes d'évasion et de perception fiscales tout en rendant plus efficace la priorisation des ressources.

6. Traduire KPMG en justice pour sa planification fiscale abusive

L'ARC a accumulé de solides preuves selon lesquelles le méga-cabinet comptable KPMG facilite l'évasion fiscale en ouvrant des comptes bancaires à l'étranger pour aider de riches particuliers à cacher leur fortune à l'ARC. Cette situation n'est pas unique. Le gouvernement canadien devrait finalement porter cette affaire judiciaire, qui traîne depuis trois ans, devant les tribunaux pour envoyer un message clair aux intervenants de la gestion de patrimoine, de la comptabilité et des banques. Le gouvernement américain agit avec fermeté à l'égard des « facilitateurs » et les poursuit. Il a obtenu la condamnation de KPMG

dans une affaire semblable, auquel la cour a imposé une amende de 500 M\$. Les super riches et les multinationales comptent sur ces facilitateurs. Cette condamnation leur dit d'arrêter de le faire.

7. Diriger une initiative mondiale pour s'attaquer aux paradis fiscaux et réformer la fiscalité des entreprises

On peut faire beaucoup au Canada pour endiguer le transfert des bénéfiques et la circulation des recettes fiscales vers les paradis fiscaux. Au bout du compte, nous avons besoin de solutions mondiales.

Au lieu d'être un chef de file, le gouvernement canadien accuse un retard dans la réforme mondiale de la fiscalité des entreprises et l'adoption de règles transparentes destinées à contrer les paradis fiscaux. Il est temps que le Canada prenne la tête dans ces initiatives mondiales et se fasse aussi le champion de la justice fiscale dans les pays en développement. Le Canada a beaucoup à gagner en resserrant les règles fiscales internationales s'appliquant aux entreprises. Au moins 23 milliards de dollars de profits qui auraient dû être déclarés au Canada ont été transférés dans des paradis fiscaux.

Alors que le Canada perd des sommes énormes en recettes fiscales, ce sont les pays pauvres qui sont les plus durement touchés tout en ayant peu d'influence sur la détermination des règles fiscales. Avec la réduction de l'aide internationale, les pays en développement attendent désespérément des réformes capables de générer des revenus permettant de lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Le projet d'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfiques (BEPS) de l'OCDE nous ont fait avancer de plusieurs pas. Cependant, les

résultats sont limités. Certaines des initiatives les plus prometteuses, telles que Country by Country Reporting, ne seraient pas avantageuses pour beaucoup de pays en développement, car l'information ne leur sera pas utile s'ils n'ont pas d'accords sur le partage de l'information fiscale avec les gouvernements des pays où se trouve le siège social des multinationales. Même si des pays en développement plus importants membres du G20 ont conclu ces accords, de nombreux petits pays ou des pays de taille moyenne n'en ont pas.

Les réformes du projet de BEPS ne concernent pas les problèmes liés à la règle relative au lien de dépendance, qui est difficile à appliquer et mine les tentatives du gouvernement canadien de remettre en question le transfert de bénéfices des entreprises. Le projet de BEPS n'a pas réussi à répondre au défi urgent de la fiscalité de l'économie numérique. Nous exhortons le Canada à défendre les intérêts des pays en développement sur les questions touchant la justice fiscale dans les tribunes mondiales.

Enfin, nous recommanderions que les Nations Unies s'efforcent de négocier un traité fiscal multilatéral qui mettrait en œuvre un système de taxation unitaire pour les multinationales. Seules les Nations Unies

peuvent assurer la participation effective des pays en développement dans le processus décisionnel.

CANADIENS POUR UNE FISCALITÉ
ÉQUITABLE EST UN ORGANISME
NATIONAL DE SURVEILLANCE
FAVORABLE À UNE POLITIQUE FISCALE
ÉQUITABLE, INTELLIGENTE ET
EMPREINTE DE COMPASSION.

www.taxfairness.ca

